



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2020 – 065	PLAN BLEU MOBILISATION POUR FAIRE FACE À UN CAS DE CORONAVIRUS COVID-19 PARI MI LES RÉSIDENTS	22.09.2020

À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Un résident (récemment entré le 16 septembre 2020) de la Résidence DEBROU, a été testé et confirmé positif à la COVID-19 le mardi 22 septembre 2020. Immédiatement, j'ai avisé l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val de Loire.

Nos valeurs de bientraitance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Aussi, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, je tiens à vous informer des faits suivants :

- a) Monsieur B. est entré au sein de la Résidence DEBROU, le mercredi 16 septembre 2020 au sein de l'Unité de vie « Les Lys ». De façon préalable à son admission, en conformité avec les modes opératoires préconisés au sein de la Résidence DEBROU, un test RT-PCR avait été effectué le lundi 14 septembre 2020 à 10h26, au sein de la Clinique VELPEAU, où Monsieur B. était patient avant son entrée, qui s'est avéré négatif à la COVID-19, ce qui m'a permis de valider son admission au sein de la Résidence DEBROU.
- b) Conformément aux mesures de prévention prescrites et strictement appliquées au sein de la Résidence DEBROU, Monsieur B. est isolé dans son logement depuis la date de son entrée et aucun résident, aucune famille n'a été en contact avec ce patient. Monsieur B. a été à nouveau prélevé pour un test RT-PCR, conformément à nos modes opératoires, le lundi 21 septembre 2020, soit à J+5 après la date de son entrée et le résultat, restitué ce jour mardi 22 septembre 2020 par le Laboratoire ABO+, s'est révélé positif à la COVID-19.
- c) La clinique VELPEAU, qui nous a adressé Monsieur B. a été bien évidemment informée de la situation pour les suites à donner dans ses Services.
- d) La surveillance médicale, infirmière et psychologique quotidienne de tous les résidents (7 jours/7 et 24H/24) a été renforcée dès le mardi 22 septembre 2020.
- e) La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.

Même si ces premiers éléments sont rassurants, par mesure de sécurité complémentaire, je vous invite pendant les 7 jours à venir, à compter de ce jour, à vous auto-surveiller et à signaler immédiatement tout symptôme pouvant évoquer une éventuelle contamination (fièvre, toux, difficultés respiratoires, troubles gastriques, courbatures...).

Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont été immédiatement rappelées aux personnels :

- 1- Port obligatoire et par tous d'un masque aux normes AFNOR dès le portail de la Résidence DEBROU ;
- 2- ~~Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU~~ avant la prise de poste ;
- 3- Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les résidents de l'Etablissement ;
- 4- Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
- 5- Respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre toutes les personnes ;
- 6- Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
- 7- Aération régulière des locaux ;
- 8- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- 9- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- 10- **Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...),**
- 11- Au regard des mesures de prévention mises en place au sein de la Résidence DEBROU, je maintiens jusqu'à nouvel ordre les visites avec **Accueil individualisé des familles et des proches avec contrôle, par un personnel à l'entrée de la Résidence DEBROU, de la parfaite application des mesures barrières** (port d'un masque aux normes AFNOR, lavage des mains à la solution hydro-alcoolique, signature du registre des entrées et présentation de la charte des visites de la Résidence DEBROU signée, ...);

Je vous informe qu'aucun autre résident n'a été dépisté positif à la COVID-19, ni ne présente, ce jour, de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.

Je vous informe qu'aucun soignant ou personnel n'est actuellement confirmé positif à la COVID-19.

En cas de confirmation d'autres cas de COVID-19, je vous informe que j'appliquerai les mesures suivantes :

- Prise en soin médical et paramédical de tout résident détecté positif à la COVID-19, après isolement au sein de son logement jusqu'à la levée, par avis médical, de ces mesures ;
- Une surveillance médicale renforcée pour l'ensemble des professionnels et des résidents.

La Direction que je représente s'engage, à rendre compte au fur et à mesure de toute évolution de la situation.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,

Juin à vous!

Le Directeur,

A. ESSALHI



Copie :

- **Monsieur AUGIS Frédéric**, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- **Monsieur PAUMIER Jean-Gérard**, Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- **Madame AUGIS Sylvianne**, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- **Madame SALLY-SCANZI Myriam**, Déléguée Départementale ARS Centre-Val de Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 2